



Ouvrier de voirie (conducteur) – équipe exploitation

Catégorie C

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 489

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle...

Le sens de ce poste :

L'agent de voirie participe aux travaux d'exploitation, de maintenance et d'entretien de la voirie. Il assure l'entretien préventif et curatif de la voirie.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h45

Lieu de travail : Rennes

Matériel(s) à disposition : Dotation vestimentaire et Équipement de Protection Individuelle.

Missions de suppléance : Renfort dans les autres équipes selon nécessités de service.

Télétravail : non

Autres : Exposition au bruit. Travail sous circulation, par tous les temps et en toutes saisons. L'agent peut être sollicité pour assurer une astreinte sécurité de 7 jours consécutifs (1 à 2 fois/an)

Service :

Plateforme Rennes

L'équipe : La plateforme de voirie assure l'exploitation, la maintenance et l'amélioration de la voirie de Rennes.

Effectif Service : 102

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : Sujétion pour travail en extérieur Sujétion pour conduite

N° du poste : 16189

Date de mise à jour de la fiche de poste : 26/04/2024

Verso >

Vos 3 principales missions :

1-Exploitation de la voirie

- Réalisation de patrouille (programmée),
- Relevé des anomalies (en autonomie au quotidien) sur chaussée, trottoirs et mobilier urbain et transmission au responsable d'unité,
- Mise en place des signalisations permanentes et temporaires,
- Réalisation des interventions d'urgence.

2-Maintenance de la voirie

- Entretien de la voirie, de ses équipements et des dépendances sur demande du responsable ou en autonomie sur un secteur,
- Réalisation des petits travaux d'enrobés, de maçonnerie, d'îlots et de pavage (bouchage de nids de poule, réparations d'enrobés, réparations de bordures ou d'îlots accidentés),
- Terrassement manuel ou mécanique avec autorisation de conduite,
- Pose et dépose de mobilier urbain (potelets, barrières etc...),
- Transmission tous les soirs du bilan d'interventions au responsable d'unité,
- Spécificité du poste : utilisation régulière de matériel électroportatif et port de charges lourdes.

3-Missions annexes

- Entretien courant des véhicules, du dépôt, du matériel
- Tri de matériaux
- Veille à la sécurité collective et individuelle sur les chantiers,
- Participation à l'astreinte sécurité voirie et la viabilité hivernale,
- Participation à la gestion du stock en informant le responsable d'unité du matériel disponible..

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Qualités relationnelles et sens du travail en équipe
- Partage des connaissances
- Prise d'initiative et autonomie
- Souci du travail bien fait et en confiance
- Capacité à rendre compte au N+1
- Sens du service public, communication adaptée aux usagers.

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis B obligatoire
- Aptitude à la conduite d'engins de terrassement
- Aptitude aux travaux en extérieur
- Sens de l'organisation,
- Savoir discerner les risques liés aux missions afin d'appliquer les règles de sécurité des chantiers et routière.

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Autorisations de conduite d'engins et habilitations diverses
- Connaissance du territoire
- Lecture de plans d'ouvrages et de réseaux
- Connaissance des gestes et postures pour les charges lourdes
- Connaissance des matériaux de voirie et de leur mise en œuvre.
- Maîtrise outils informatiques (intranet Outlook, GIMA nomade, tablette numérique, smartphone, Qfield pour astreinte)